

Mairie de LIEUDIEU
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

EXTRAIT N° 2026-017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **vendredi 20 mars 2026 à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **16/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves AUFRANC, Maire.

Présents :

MM. AUFRANC Yves –VARSOVIE Rémy– RINALDI Frédéric – SERRANO Ludovic - MARGUIER Jean-Pierre - ROUX Stéphane

MME. – BRUSET Aline – MME Christine BOTTERO – FRISARI Laetitia - BROIZAT Emilie – CARO Emmanuelle

Absents : -

Secrétaire de séance : MME Laetitia FRISARI

Objet : DESIGNATION POUR LES DECISIONS D'URBANISME CONCERNANT LE MAIRE

Rapporteur : Rémy VARSOVIE

Monsieur VARSOVIE rappelle que, en cas d'intéressement du Maire à un projet de demande de permis de construire ou déclaration préalable (en son nom ou comme mandataire), il ne doit pas délivrer d'autorisation, ni « son » Adjoint délégué à l'urbanisme (CE, 26 février 2001, n° 211318).

Il précise que, dans le cadre de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'urbanisme, lorsque le Maire est concerné par une demande (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...), il ne peut exercer les compétences qui lui sont dévolues en la matière.

Le conseil municipal doit donc désigner, par délibération, un membre du conseil municipal pour prendre la décision (article L. 422-7 du code de l'urbanisme)

Le conseil municipal propose de :

DESIGNER Madame Christine BOTTERO, membre du conseil municipal, pour assurer la prise de décision et la signature des autorisations d'urbanisme lorsque le Maire est personnellement concerné.

PRECISER que cette désignation vaut pour l'ensemble des décisions d'urbanisme concernant directement le Maire, pour la durée du mandat.

AUTORISER Madame Christine BOTTERO à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la délivrance de ces autorisations.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1

M. le Maire, Yves AUFRANC ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an en susdits

Le Maire

Yves AUFRANC

